



**The Paramedic Association
of New Brunswick**

**L'Association des paramédics
du Nouveau-Brunswick**

Mandat

Objectif

Le Comité des honneurs et des prix se charge de recommander des nominations ou de décerner les bourses et les prix en matière de SMU et de soins paramédicaux qui sont octroyés à l'échelon national, provincial ou de l'Association. Il procure un processus normalisé pour l'attribution et le suivi des prix et des bourses pour l'Association.

Priorités

- **Reconnaître** l'excellent travail et le dévouement des professionnels des SMU.
- **Promouvoir** la participation à l'avancement professionnel des SMU et aux activités de relations publiques.
- **Encourager** les paramédics à participer au processus de reconnaissance.

Membres

Le Comité est présidé par un administrateur ou une administratrice de l'APNB. Il se compose, en plus de cette personne, de deux (2) représentants du grand public ou d'autres employeurs de paramédic; du conseil d'administration de l'APNB; d'Ambulance Nouveau-Brunswick; de tout autre représentant qui pourrait avoir, de temps à autre, l'approbation du conseil.

Le mandat de chaque membre sera de deux (2) années et il sera renouvelable avec l'approbation du conseil d'administration de l'Association.

Le Comité des prix est mandaté pour fournir des avis professionnels à titre gratuit pour l'orientation et l'élaboration du programme de prix. Le personnel de l'Association est responsable devant le conseil d'administration de l'Association de toutes les questions liées à la gestion du programme des prix et des distinctions.

Réunions

Le président convoque des réunions au besoin pour atteindre les objectifs du Comité.

Tâche

Le Comité des honneurs et des prix a pour principale tâche de décerner des distinctions aux travailleurs des SMU pour leur dévouement et leurs réalisations exceptionnelles dans le secteur des SMU et d'encourager la poursuite de l'avancement de la profession des SMU.

Recommandation pour

Médailles pour services distingués du
gouverneur général
Prix de bravoure
Prix de sauvetage

Prix

Distinction de l'APNB pour longs états de
service
Prix pour contribution à la communauté

Autres prix décernés

Prix pour contribution à la profession de paramédic

Reconnaissance publique à l'aide médicale

Autres prix décernés

Recommandation de radiation ou de retrait d'une distinction

Aussitôt qu'il a connaissance de la condamnation d'un membre par un tribunal ou par un comité de discipline pour une infraction qui jette le discrédit sur la conduite professionnelle de ce membre ou la profession de paramédic, le Comité examine les faits en lien avec la condamnation et, si le membre a reçu la Médaille pour services distingués des services d'urgence médicale, doit envisager l'à-propos d'en informer le Conseil consultatif qui a recommandé l'attribution des médailles. Si le membre a reçu une autre distinction de l'APNB, le Comité doit encore déterminer s'il y a lieu, compte tenu des circonstances, de recommander au conseil d'administration le retrait du ou des prix.

Communication

Les activités du Comité feront l'objet d'un compte rendu au conseil d'administration de l'APNB à ses réunions ordinaires périodiques et, une fois par année, aux membres, aux employeurs des paramédics et au public (communiqué de presse).

Révision

Le mandat est revu chaque année. Des prix peuvent être ajoutés ou supprimés par un vote à la majorité des administrateurs de l'APNB à une réunion ordinaire du conseil d'administration.

Pouvoirs et ressources

Les ressources du programme (budget, temps du personnel, etc.) sont approuvées par le conseil d'administration. Dans le cadre des paramètres établis, le Comité des prix a le pouvoir d'augmenter les dépenses du programme uniquement après avoir confirmé que la hausse est compensée par des revenus supplémentaires. Tous les efforts pour obtenir des revenus supplémentaires sont à coordonner avec le personnel pour éviter tout conflit entre les initiatives en matière de programmes.

Les frais administratifs du Comité des prix sont pris en charge au prix coûtant.

*Adapté du mandat du comité de reconnaissance professionnelle de la SEMSA
(Saskatchewan Emergency Medical Services)*